Sommaire

page 3: Éditorial

Obtenir la reconnaissance par la République que les syndicats de salariés exercent une fonction d'intérêt général,

par Gilles Pichavant

pages 4 à 9:

60ème anniversaire de la Libération

Le patronat elbeuvien avant et après la Libération.

Par Pierre Largesse

pages 10 à 17

Histoire du syndicalisme.

Le syndicalisme à Bolbec de 1945 à nos jours

Par Erwan Simon

pages 10 à 17

Retraites et retraites complémentaires: survol historique

Par Marcel Saunier

page 23:

Bulletin d'adhésion 2004

Dernière minute:

La Cour de cassation vient de casser le jugement qui blanchissait l'Union locale de Dieppe de l'accusation de recel de détournement de fonds publics.

C'est le tribunal de Caen qui devra rejuger le dossier.

L'IHS-CGT 76 émet la plus vive protestation devant ce qu'il faut bien appeler un acharnement antisyndical et liberticide.

Éditorial

Obtenir la reconnaissance par la République que les syndicats de salariés exercent une fonction d'intérêt général.

Le 13 octobre 2004, les 5 Confédérations syndicales ont été réunies par le ministre de Travail, M. Larcher, qui a présenté les réponses du gouvernement à leurs revendications communes et exprimées de longue date concernant le droit syndical, les subventions publiques, les remboursements au titre de l'activité syndicale dans les organismes paritaires et le régime fiscal des organisations syndicales.

Sur ces questions, le gouvernement a largement pratiqué des effets d'annonce, mais les mesures présentées amènent au constat que pour l'essentiel les annonces sont restées sans effet.

Dans le même temps, il est à noter que des maires de la même formation politique que le Ministre projettent d'expulser les organisations syndicales des locaux que les municipalités avaient mis à leur disposition depuis des décennies, comme à Châteauroux et à Chartres. Dans notre région, les attaques de même nature se sont multipliées depuis l'année 2000, que ce soit au Havre, à Dieppe ou à Rouen, où les moyens mis à dispositions de la Cgt ont été réduits. A Dieppe, la Cgt a même été traînée en justice.

Aujourd'hui, le Préfet de la Gironde s'associe au recours judiciaire visant à interdire au Conseil Général de verser à la Cgt une subvention au titre de son activité d'intérêt général.

La Cgt a donc demandé au Ministre, non seulement d'intervenir pour faire cesser ces actes antisyndicaux, mais aussi pour légaliser le droit à l'hébergement des organisations syndicales locales et de donner aux « Maisons des syndicats » un statut légal d'Établissements publics à caractère social.

Dans notre région, peut être plus qu'ailleurs, le droit à l'hébergement des organisations syndicales locales est historiquement précaire, la création de « Maisons des syndicats » restant entièrement à la charge des municipalités ou des communautés de communes.

La question centrale reste la reconnaissance que les syndicats de salariés exercent une fonction d'intérêt général, à caractère économique et social, qui va au-delà de la défense des intérêts des seuls syndiqués. Cette reconnaissance doit reposer sur la représentativité que les salariés décident de donner aux diverses organisations syndicales au travers des élections professionnelles. Elle doit notamment avoir pour conséquence la sécurisation juridique des droits syndicaux acquis par la négociation, la possibilité de les justifier non seulement par l'activité professionnelle, mais aussi par l'activité interprofessionnelle des syndicats, que l'extension du travail au sein de PME rend de plus en plus importante.

La réponse du Ministre à cette question consiste à introduire dans le Code du Travail la garantie que les militants détachés du secteur privé ne pourront pas être considérés comme des « emplois fictifs ». Cette réponse est très partielle et insuffisante. Après la réunion avec le Ministre, l'action revendicative sur les questions du droit syndical au titre de l'activité d'intérêt général reste donc entière.

C'est pourquoi nous nous félicitons de deux nouvelles allant dans le bon sens dans notre département: L'Union Locale d'Elbeuf a pris possession de ses nouveaux locaux flambants neufs, et le conseil Général a attribué une subvention de 1000 euros à notre Institut d'Histoire Sociale. La vie syndicale n'est donc pas le règne de la fatalité.

Gilles Pichavant

60e anniversaire de la Libération

Le Patronat elbeuvien, avant et après la Libération

par Pierre Largesse

Depuis Colbert, Elbeuf «fait» du drap, de la toison de mouton jusqu'au produit fini: filature, teinture, ourdissage, tissage, apprêt, ce qui représente au moins 200 opérations (ou même 300) suivant l'utilisation prévue et la qualité recherchée. On conçoit quelle part importante représente la main d'œuvre dans le prix de revient du produit fini.

Le patronat a une longue expérience de la lutte sociale, au XIXe siècle (grèves, émeutes) et plus récemment en 1920/23 et 1936. Son prolétariat lui a donné du fil à retordre , le jeu de mot est de circonstance.

Deux grandes usines : BLIN & BLIN, 1500 salariés, et FRAENKEL & HERZOG, 800 salariés. Ces deux usines appartiennent à des Israélites émigrés d'Alsace depuis 1871. On dénombre 40 autres entreprises textiles (de 300 à ...5 salariés) dont certaines sont sous la dépendance étroite des deux principales.

En 1942, l'industrie drapière elbeuvienne emploie 6300 ouvriers dont 2/3 de femmes sur 8000 salariés[1] au total dans toute l'agglomération, qui comporte 35000 habitants.

Sous l'aspect social, les deux grandes entreprises veulent donner le ton, celui du paternalisme alsacien: pouponnières, jardins ouvriers, sociétés de secours mutuels, retraites aux vieux ouvriers, cantine, habitations ouvrières, subventions aux sociétés musicales et sportives.

Des centaines d'ouvriers alsaciens, (souvent protestants), avaient suivi leurs patrons et ces familles ne sont pas encore intégrées aux familles elbeuviennes. Elles ont gardé l'amour de l'ordre et le respect de la hiérarchie.

Elbeuf est durement touchée par les crises cycliques du textile qui entraînent des faillites et il faut bien le dire, seules les guerres apporteront une vigueur soutenue à la production: 14-18 car les concurrents du Nord sont en zone occupée, puis 39-45, malgré les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en combustibles.

En mai 1940, la place d'Elbeuf fabrique mensuellement 350 000 m. de drap militaire et était organisée[2] pour en produire 500 000 m.

Avec l'invasion allemande, les principales usines seront classées « R.U. » (Rüstung = armement) et le feldgraü sera la production principale.

Quelques pièces d'archives de « Fraenckel-Herzog»[3] nous livrent les indications parcellaires, certes, mais suffisamment significatives:

Fabrication pour l'Allemagne:

Mai 1941,	Compte client, 32% de la production,
	Stock magasin, 55% du stock total
Mai 1942,	Inventaire des pièces en manutention, 34% du total
Mai 1943,	Compte client Déb., 90% de ce compte
	Compte client Créd., 79% «
	Pièces en fabrication, 65% du total.
Déc 1944,	Pièces en manutention, 97% du total
	Pièces rentrayées[4], 67% «
	Pièces aux apprêts, 72% «

Un bulletin clandestin de l'Union départementale CGT précise qu'en avril 1941, les cheminots ont recensé 3000 tonnes de laine et draps partant d'Elbeuf pour l'Allemagne[5].

Pendant cette période, la semaine de travail est de 30 à 35 heures pour les petites entreprises, de 40 à 48 heures dans celles classées « R.U. ». En avril 1944, la durée du travail sera portée à 48 heures. Aucun salarié ne pourra changer d'entreprise sans ordre de mutation de l'Office Local du Travail.

Le patronat et la Charte du Travail.

Comment le patronat elbeuvien a-t-il reçu l'orientation de Vichy ?

Nous le savons grâce à la série de « *Bulletins de l'Association Professionnelle du Personnel des Ets BLIN & BLIN* », que les ouvriers ont eu la précaution de conserver[6].

Le n°3 (Nov 42), s'exprime en ces termes: «Après le désastre qui s'est abattu sur notre pays, il était plus que jamais nécessaire de faire confiance à l'avenir, de créer un climat d'entente, de compréhension, de solidarité, bref de réaliser entre tous les membres de notre personnel l'esprit d'équipe.

« *Ce fut l'occasion pour* (le) *Directeur général, d'appliquer en complet accord avec le Conseil d'Administration, des idées nouvelles sur l'organisation corporative, dès octobre 1940.* »

Et c'est avec une fierté évidente que l'éditorialiste anonyme mais évidemment inspiré, poursuit: « *Directeurs, Chefs de service, employés et ouvriers se mirent*

aussitôt à l'œuvre et, le 22 novembre 1940, naissait l'APPBB véritable Comité Social, qui devançait la loi du 4 octobre 1941 »[7].

En effet, une étude attentive de la mise en place de l'APPBB est parallèle à la recherche de la paix sociale (à sens unique) et la mise en place du corporatisme chez Blin dès la rentrée de l'exode de juin 1940.

Cela ne relève pas de l'improvisation, mais a été étudié, médité depuis longtemps.

Dans son allocution au premier anniversaire de l'Association, le Directeur Général lui-même a dit:

« *Comment n'aurais-je pas profité de cette magnifique occasion pour essayer de réaliser enfin une idée corporative qui m'était chère depuis de nombreuses années...*

«... *soyez patients... notre révolution nationale développée dans le cadre de l'entreprise ne peut se réaliser en un jour... je crois que nos efforts ont été suivis avec une bienveillante attention. La nouvelle Charte du Travail nous apporte quelques satisfactions.*

«... *nous devons aider par nos modestes moyens à l'accomplissement de l'œuvre entreprise par le Maréchal dans le domaine social.* »[8]

Par la suite, en proportion des défaites nazies, le ton changera, comme les références vichyssoises seront mises en sourdines. Mais la joie patronale d'un consensus social enfin trouvé est évidente, dans la situation tragique du pays.

Le directeur des Apprêts nous explique:

«*Au lendemain de l'exode de 1940, j'ai eu la chance d'être parmi les premiers à recevoir les ouvriers... Tous n'avaient qu'un désir, c'était de reprendre le travail interrompu.*

« *Un autre esprit les animait. Ils sentaient eux-mêmes le besoin de collaboration entre toutes les classes et se plièrent volontiers aux exigences de cette situation nouvelle.*

« *Petit à petit, le travail redevint à peu près normal et l'esprit qui animait les ouvriers se précisa. Tous comprirent enfin que l'état des choses antérieur à l'exode devait être changé*»[9].

On notera les termes choisis: « *comprirent enfin* », « chance », « *magnifique occasion* ». C'est presque la « *divine surprise* » exprimée par les Maurras ![10]

Une étude thématique de ces Bulletins patronaux recenserait les thèmes analogues à ceux de Vichy. Une édition synoptique pourrait être réalisée selon les sujets: nécessité de la gestion commune, solidarité d'intérêts, fraternités dans le travail commun, association des familles et des retraités à la vie actuelle de l'entreprise, etc.

Bientôt l'alignement structurel sera réalisé: horizontalement par des Comité sociaux et verticalement par la pyramide de Syndicats locaux puis d'Unions régionales et de Fédérations Nationales.

Des conférences de formation pour la maîtrise seront organisées à Paris, auxquelles les employeurs enverront leurs Chefs d'ateliers (voyages, repas, frais et salaires payés).Mais l'arrière-pensée politique tourna au fiasco: «... *au deuxième jour, au contact d'une propagande trop évidente, nous refusâmes en bloc de reprendre les cours.*»[11]

Le première Association professionnelle est créée chez BLIN & BLIN en novembre 1940, deux autres le seront ailleurs en juillet 1941. Puis d'octobre 41 à mars 42, 15 Associations ou Comités seront créés. En octobre 43, on comptera 27 comités pour 39 établissement textiles.[12]

Quand en 1984 j'interrogeais des témoins de cette période, patrons et directeur me dirent qu'en cette période, des concessions verbales étaient nécessaires afin de pouvoir aboutir à des réalisations sociales. Des ouvriers dirent qu'ils avaient apprécié les soupes chaudes, les envois de colis aux prisonniers et aussi les interventions patronales pour maintenir des spécialistes en usine pour éviter ainsi le STO.

Mais sur le terrain social et politique, certains cris patronaux avaient un tel accent de sincérité, qu'on ne saurait mettre en doute l'esprit de revanche qui les anime.

Ernest BLIN écarté en tant qu'Israélite, de la direction de l'usine depuis le 18 octobre 1940, s'exprimera cependant au Congrès du 1er anniversaire de l'APPBB, le 23 novembre 1941:

« *Simple conseiller technique d'une entreprise qui était nôtre depuis 120 ans... je n'ai plus le devoir de vous parler en chef, j'ai encore le devoir de vous parler en ami... Voici dont 40 ans que nous collaborons. Longtemps ce fut sans discordes, mais brusquement, en 1936, sous l'influence de mauvais bergers*[13]*, il y eut dispute grave, incompréhension totale.*

« *Le pathétique, c'est que la scission apparut plus profonde et, permettez-moi le mot, plus injuste, là où devait être évité le conflit*[14]*. Je vous ai dit quelle amertume j'avais gardé de ces événements funestes. Je vous ai dit aussi que votre geste*[15] *l'effaçait définitivement, et je vous ai promis d'intervenir pour que fut mené à son complet aboutissement le programme de collaboration entrepris dès notre retour d'exode, dans le désir de rechercher par une intime union de toutes les forces françaises, le remède à cette mortelle maladie qui nous a frappé.*

«*Je hais le mensonge en tant que mal, a dit le maréchal Pétain, essayons donc de l'écarter de nous à chaque occasion.*»

Discours étonnant, discours significatif, où ce patron israélite, qui vient d'être privé du droit de diriger son entreprise, qui, je le suppose, doit avoir quelques informations sur les persécutions raciales, met cependant ses rancoeurs sociales au premier plan.

C'est donc bien à un certain règlement de comptes que l'on assiste. Comme le note un économiste de l'époque: «*On pourrait refaire aujourd'hui le livre de Marx sur la lutte des classes de 1848 à 1851. Tous les événe-*

Libelle patronal des années 30
CGT le premier Siècle, VO Éditions, p 232

ments y étaient interprétés en fonction de la peur de la bourgeoisie vis-à-vis du prolétariat. Aujourd'hui encore c'est le grand moteur. On le retrouve à l'origine de presque toutes les attitudes politiques, et elle se perpétue face à l'ennemi.»[16]

Ce qu'on cherche en fait à instaurer, c'est la paix sociale à sens unique.[17] A Elbeuf aussi commence «véritable âge d'or du patronat», comme dit l'historien Jacques Julliard.

Autorités publiques.

Le régime de Vichy exerce un pouvoir de subordination sur les préfectures et celles-ci, à leur tour, sur les communes.

A Elbeuf, la délégation spéciale a succédé le 19 juillet 1941, à la municipalité centriste « a-politique » menée par René Lebret et élue le 12 mai 1935, après le retrait des socialistes et des radicaux. Lebret, après avoir quitté la SFIO, a été membre du Parti Socialiste de France, de Pierre Renaudel, et nous le retrouvons à l'époque au RNP de Marcel Déat. Député depuis 1928, Conseiller général, le voici décoré de la Francisque pour services rendus et Délégué Régional à l'Information et à la Propagande.

L'État-major de l'industrie drapière est bien représenté à la délégation spéciale, puisque nous retrouvons le directeur des apprêts de BLIN, le président du syndicat patronal, un autre industriel, le président de la Société industrielle et plusieurs contremaîtres du Textile. Cette symbiose se perpétue depuis longtemps: Elbeuf ne montre d'ailleurs aucune originalité en ce domaine.

Les Comités d'organisation ont été mis en place dès le 16 août 1940 et les matières premières sont distribuées par l'Office Central de Répartition des Produits Industriels.[18]

La place d'Elbeuf , dit le Président Clarenson, est «*favorisée comparativement aux autres villes, du fait que les principales usines sont classées R.U. (armement)... Le dirigisme actuel n'est pas exempt de critiques, mais que serait-il arrivé si la répartition autoritaire des produits industriels n'avait pas été instituée?*

«*Il faut souhaiter qu'après guerre un régime d'économie organisée s'instaure sur les bases du corporatisme*[19] *afin de nous éviter la servitude de l'économie dirigée et des dangers du libéralisme.*[20]

A Elbeuf, nous ne pouvons que nous réjouir du mouvement de collaboration créé par les Comités sociaux... Il est souhaitable que cette entente s'amplifie. Les intérêts de tous les producteurs: patrons, ouvriers ou cadres, sont solidaires...»[19]

Les revendications populaires et le patronat

« Du pain! », c'est la revendication primordiale, bien saisie par le patronat qui organise une Commission des Cantines: elle servira en 1941, de 1500 à 1800 soupes chaudes par jour, puis des repas. En 1943, 20 établissements servent une soupe journalière ou un repas.

Ajoutons à cette question vitale, d'autres activités sociales: Aide aux P.G. (prisonniers de guerre), jardins ouvriers, pouponnière, service médico-social, etc.

Un agent de maîtrise, dans ses souvenirs écrits, témoigne: «*Toute une équipe dont le Directeur était l'âme, s'ingénia malgré d'énormes difficultés à apporter de l'aide à tous ceux qui en avaient besoin, notamment sur le plan alimentaire, et les trafics clandestins de marché noir servirent en partie à en assurer la marche... à une époque où la loi de la survie était « chacun pour soi » , ce qui fut fait chez Blin fut tout à l'honneur d'un groupe où le social ne fut jamais négligé.*»

On saisit bien dans ce témoignage la réussite, au moins partielle du processus de neutralisation entamé par le patronat elbeuvien, dont la supériorité dans l'affrontement social tient aussi à des raisons objectives, ne se-

rait-ce que la présence des occupants.

Est-ce à dire que les salariés n'ont pas de revendications? Les femmes ont un salaire horaire inférieur de 15 à 20%. En août 41, la hausse des prix est de 54% par rapport à 1940 !

Mais comment envisager ne serait-ce qu'une action commune? On a rogné les griffes des ouvriers: Les structures et les moyens d'un syndicat de classe sont supprimés.[21]

Eh bien le Directeur Général de BLIN précisera quand même «*chacun à son échelon, doit se soumettre, d'abord à la discipline intérieure de la Fabrique; les chefs restent les maîtres dans leur fonction, parce que responsables de la bonne marche de la fabrication. Rien ne sera toléré qui puisse enfreindre cette règle...*

«*... vous venez de donner un éclatant démenti à ceux qui estimaient impossible une large collaboration entre tout le personnel de l'entreprise. J'espère maintenant que vous ne nous ferez pas mentir dans l'avenir et regretter la confiance que nous mettons en vous.*»[22]

On saisit ainsi la pression menaçante du patronat. Et d'autres « conseils amicaux » sont donnés par le même directeur:

«*Dans le cadre de l'Association et pour les questions sociales et professionnelles intéressant directement l'entreprise ou le métier, tous les avis seront étudiés par le Conseil et par la Direction. Restez dans ces limites, ne vous égarez pas dans des questions extérieures à la profession, le sujet est déjà assez vaste; parlez de ce que vous connaissez bien en tenant compte des circonstances présentes.*»[23]

Ces citations sont d'un cynisme assez effrayant: « travaille et tais toi ! ». Il est inutile je pense de souligner leur intérêt, à cause précisément de leur franchise.

Et par ailleurs, d'un côté la poudre aux yeux:

«*D'autres stages suivront* (afin de) *resserrer les liens entre tous, pour arriver à cet esprit qui rendra le travail plus facile et plus gai.*» (sic)[24]

De l'autre des avertissements:

«*Visites d'atelier — A l'occasion de la Fête du Travail: la commission a constaté que certains (ateliers) laissaient à désirer. Il faut espérer qu'une autre fois, le personnel tout entier fera tout son possible, dans son propre intérêt d'ailleurs*»[25]. Pour les ateliers biens tenus, des primes seront attribuées; pour les autres, on n'en est pas encore au système des amendes, comme au XIXe siècle mais la tendance y portait.

Voilà donc une vue d'ensemble de l'attitude du patronat elbeuvien sous l'occupation. Ici, l'éclairage a été mis sur le comportement social. Une étude plus fouillée nuancerait ce tableau, sur l'attitude patriotique par exemple. Certes les industriels se déclarèrent partisans du général de Gaulle ou du général Giraud; certains furent membres de l'Organisation Civile et Militaire de la Résistance. Quelques individualités rejoignirent la France libre. Il n'en reste pas moins vrai que dans le domaine social, on ne décèle aucun hiatus, aucun désaccord avec la politique de Vichy.

Comment le virage de la Libération va-t-il être négocié?

Où vont se situer les patrons?

Comment le patronat local va-t-il pouvoir continuer d'assurer son rôle dirigeant? Dans l'action clandestine puis dans les combats de la Libération, les ouvriers elbeuviens étaient au premier rang, malgré la répression, ils étaient le noyau dur et majoritaire. Cela pose des problèmes.

Comment en définitive, car tel est le but, l'opération de mise en tutelle de la Résistance, du programme de son Conseil National, va-t-elle se dérouler?

Les Comités Locaux de la Libération Nationale.

Le Comité local d'Elbeuf est dominé par la personnalité de son président, le docteur Bonvoisin, chirurgien, humaniste (de religion protestante), de sensibilité gaulliste. Il est très respecté par l'ensemble de la population qui admire son attitude courageuse pendant l'occupation. Il a soigné des résistants blessés et fut arrêté quelques jours. Ses « coups de gueule » sont célèbres, comme son franc-parler.

Elbeuf a été libérée le 24 août 1944 après trois jours de combat des FFI contre les troupes allemandes, par l'armée Patton et les canadiens. Le Comité local comprend 19 membres: 2 des professions libérales, 2 industriels, 7 directeurs et contremaîtres, 3employés, 3 ouvriers, 1 enseignant, et 1 « sans profession ». L'Usine BLIN était représentée à elle seule par 6 de ses membres, dont deux directeurs et deux contremaîtres. Hasard ou stratégie? La question reste posée, même s'il apparaît certain qu'on ait évoqué les problèmes municipaux au sein de l'entreprise. De même des questions se posent dans la Résistance sur l'authenticité de l'engagement de certains membres du C.L.L..

Difficile à l'historien de se prononcer aujourd'hui, faute de preuves. En tout cas, on peut constater l'injuste représentation socioprofessionnelle de la classe ouvrière. Combien de communistes[26]? Le Préfet en compte 3; de toute façon c'est vraiment la dose homéopathique !

Aux réunions du Comité local, pendant quelques semaines, le docteur Bonvoisin fait prévaloir son point de vue: «*Les conseils municipaux doivent être essentiellement techniques, à l'exclusion de toute politique. C'est sur ce plan que (je) désire voir fonctionner le Comité local.*»[27]

Puis dans son discours à la population: «*Il faut de l'ordre, du travail, de l'union... Que les égoïstes s'effacent, que les querelles — et notamment les querelles politiques — se taisent, que les mesquineries, les jalousies, les haines sociales disparaissent; que l'esprit de justice, de générosité, de tolérance règne; que l'intérêt personnel laisse toujours le pas à l'intérêt géné-*

ral seul valable et durable... et ainsi la France est sauvée...»[28]

La composition des Comités locaux sera sensiblement la même dans les autres communes du canton. Le maire de St Pierre lès Elbeuf fait un appel à l'union et recommande «*de ne plus se livrer aux luttes politiques fratricides de l'avant-guerre. Ce sont ces luttes qui nous ont mené à la défaite et à l'occupation*»[29]. A croire que ni Hitler, ni ses alliés français, aient la moindre responsabilité dans ces événements.

Une intervention du Comité départemental de la Libération, appelée par André Joudain (FTP) et la section reconstituée du PCF, conduira à la constitution du CLL d'Elbeuf: on dénombre alors 3 professions libérales et commerce, 2 industriels, 3 directeurs et contremaîtres, 7 employés, 5 ouvriers, 2 enseignants, 1 retraité. On y retrouve alors 7 communistes sur 23 membres[30].

Dans les petites communes, « la confiscation de la vie sociale par des générations de notables »[31] se perpétue.

Notons enfin à Elbeuf, un fait significatif: Le docteur Bonvoisin demande des délais pour la constitution du nouveau CLL: il a contact, dit-il, avec le Parti Socialiste, le Parti Radical-Socialiste, le Parti démocrate populaire et la CFTC, auxquels il a demandé à chacun de proposer quelques noms[32]. Les trois partis politiques cités n'ont-ils subi aucune déconsidération depuis 1940 ? Comment donc expliquer l'attitude d'un homme si hostile aux luttes politiques, sinon par la recherche, par la volonté de corseter et d'isoler le Parti communiste. Il participe ainsi à la résurrection artificielle de partis qui subissaient à l'époque un certain discrédit.

Une discussion oppose le Maire à André Jourdain: le premier préconise le choix des hommes par le CLL, sur une liste proposée par des partis ou groupements, alors que le second (PCF) estime que les représentants à désigner doivent être identifiés par leur groupement ou parti[33].

A notre échelon local, il apparaît donc bien que des tensions politiques existent. Il faut se garder d'embellir une période qu'un certain a-priori, une certaine idéalisation, feraient apparaître d'une analyse superficielle. Des divergences apparaissent et de toute évidence, la lutte des classes n'est pas disparue avec les troupes allemandes.

Le « Journal d'Elbeuf »

Le journal local qui paraissait sous l'occupation, («L'Elbeuvien») a été frappé d'interdit; il fera paraître un numéro le 9 septembre 1944 où il trace le « nouveau » ? programme: «*TRAVAIL D'ABORD»!... Il faut de toute urgence, songer au travail qui libère l'homme et lui confère une incontestable autorité. ... Dès maintenant*[34]*, le travail doit reprendre dans les atelier, dans les usines, dans les bureaux...»*[35]

Le nouveau journal[36], bihebdomadaire lui aussi, fait paraître son premier numéro le 9 septembre également: «*LA LOI DE L'EFFORT ET DE L'UNION. —A tous, patrons et ouvriers, commerçants ou artisans, s'impose la loi de l'effort et de l'union. ...pour le relèvement de la France, de l'apprenti au contremaître, du manœuvre au directeur, du plus humble artisan au plus puissant industriel, mettons tout en œuvre et unissons-nous pour l'effort...*» (etc.)

Le 14 septembre, dans son deuxième numéro, le Journal d'Elbeuf fait précéder l'éditorial d'une épigraphe significative: « *Il n'existe qu'une hiérarchie sociale, celle de la valeur et de l'honnêteté morale. (Jean Mermoz)* ». Le directeur éditorialiste se garde bien entendu de rappeler que Mermoz fut l'un des six dirigeants du Parti Social Français (PSF) du Lt-Cl de La Rocque, dont le programme comportait[37] l'édification de la Charte du Travail et dont la devise était :« *L'ordre par la Famille et le travail pour la Patrie.* »

« *Dans certaines grandes usines de notre ville, des réalisations sociales ont été édifiées, dont le mérite revient à tous...*», poursuit Achille Houzard, «*...ce rapprochement des cœurs devant le danger, cette abnégation et cet esprit d'union... pourquoi ne subsisteraient-ils pas ... ce ne serait pas une pensée française que celle qui viendrait rompre cette harmonie entre nos concitoyens.*»

Curieux retournement, culpabilisation par avance de qui exigerait des comptes — on saisit bien là une crainte du patronat d'une mise en accusation éventuelle, et comment alors la presse locale va jouer sur tous les tableaux, dans tous les registres: le patriotisme, l'union nationale, la volonté de reconstruire la France, l'amour du travail bien fait qui anime les ouvriers du textile — et cela pour faire oublier les compromissions vichyssoises ou autres. L'objectif est de perpétuer dans la nouvelle situation, le consensus social. Quitte même à faire quelques concessions formelles: «Il faut bien que tout change pour que tout reste comme avant! » comme l'exprime un des personnages du « Guépard » film célèbre de Lampédusa et L. Visconti.

Certes une intervention au Comité Local de Libération exprime le désir de savoir « *la police s'occupe des industriels ayant cotisé au P.P.F.* ». Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les communistes dont le sectarisme et le manque de tact sont bien connus, soient à l'initiative de cette question... dont on attend encore la réponse.[38]

Le patronat

Le patronat reste silencieux. Seuls parlent les journalistes qui l'ont soutenu dans les conflits sociaux d'avant-guerre, et encore ne le font-il pas ouvertement, comme on l'a vu ci-dessus.

Le Président du Syndicat patronal, Jean Clarenson, prendra la parole à l'issue d'un service religieux solennel à la mémoire des dirigeants d'entreprise disparus — victimes civiles — pendant la guerre.[39]

Puis en octobre 1944, l'APPBB fait paraître un Numéro spécial de la Libération:

«... *Heureux événement... Nous sommes heureux, ayant maintenant la possibilité de parler librement, de remercier (le) Directeur Général de tout ce qu'il a fait pour le personnel.*

«*Sans doute nous avons été obligé de fabriquer beaucoup de feldgraü (drap militaire allemand) pendant l'occupation...*

«*Nos patrons seront contents en apprenant dans le détail ce qui s'est passé dans leur usine pendant leur absence. Ils vont revenir. ... Nous sommes heureux de leur dire notre joie à l'idée de leur retour parmi nous et de leur souhaiter la bienvenue.*

«*Tous unis nous travaillerons de bon cœur pour maintenir les hautes traditions de la fabrique et pour amener la prospérité dans notre pays si éprouvé.*»

La dernière page de ce bulletin déborde d'une sentimentalité qui sera elle aussi utilisée vers le même objectif que celui du Journal d'Elbeuf:

«*DERNIERE HEURE ! La rentrée de Messieurs BLIN (le 29 septembre)*

«*Le spectacle était celui d'une grande famille qui se retrouve au complet,... le personnel est tout prêt à se remettre au travail,... pour le personnel, le retour des patrons et la Libération, c'est tout un* !»

En somme l'originalité n'est pas à l'ordre du jour et les trois thèmes chers au Maréchal Pétain sont à nouveau rassemblés.

Si une prime exceptionnelle d'une semaine de travail sera versée au personnel, à l'occasion du retour des patrons, ceux-ci, Monsieur Maurice, Monsieur Ernest, et Monsieur André, après avoir remercié «*pour les mains tendues, pour les sourires attendris, pour les paroles de bienvenue...*», concluront «*il va falloir maintenant remettre tout en marche et le plus tôt possible*».

Mais l'histoire n'aime pas les situations figées. Qu'auraient-ils donc à perdre, les ouvriers du textile à goûter de cette République plus démocratique rêvée sous l'occupation, à un régime plus social, à des conditions de travail moins dures, à des structures dans l'entreprise moins coercitives?

Et si, à leur tour enfin, ils pouvaient exprimer LEUR point de vue?

Notes:

1– rapport du Commissaire de police d'Elbeuf, A.M. Elbeuf, 5 h 367

2– Rapport de Jean Clarenson, président du syndicat patronal, à l'Assemblée générale du Comité social local de l'Industrie Textile d'Elbeuf Louviers, 4 octobre 1943 (Doc P.L.)

3– Rescapées en partie d'une carrière ; maintenant aux AM d'Elbeuf.

4– Le Rentrayage remédie aux défauts du tissage. La date de Décembre 1944 s'explique par le délai (plusieurs mois) entre la date de commande et celle de livraison.. Là jamais réalisée !

5- Bulletin de l'UD-CGT, mai 1941, 26 . Ronéo (Doc PL)

6– 41 numéros parus, de juin 42 à juin 52.

7– Loi sur l'organisation sociale des professions, plus connue sous le nom de Charte du Travail

8– Le 23 novembre 1941.

9– Brochure du 1er anniversaire, p 17 et 18 (Doc PL)

10– cf. «Munich à la Libération», p. 97- J.P. AZEMA

11– souvenirs d'un agent de maîtrise de BLIN & BLIN— (Doc PL)

12– Rapport aux Comités sociaux locaux, Ass. Gale 4 Oct. 43 (Doc PL)

13-«veulent-ils donc au juste les ouvriers, lorsque délivrés des mauvais bergers, ils s'interrogent.?» (Pétain, 1er mai 1941).

14– Ce n'est pas très aimable pour ses confrères elbeuviens !

15– Le personnel avait signé une pétition contre son écartement.

16– Charles Rist: «saison gâtée» (Fayard), à la date du 14 mars 1941.

17– JP Azema (op. c.) et colloque: «gouvernement de Vichy et la Révolution nationale».

18- «1ère tentative de planification capitaliste en France, pièce maîtresse de la législation vichyste». R. Bourderon (Hist. de la France Contemporaine, tome VI)

19– Rapport aux Comités sociaux, 4 octobre 43. (Doc PL)

20– On retrouve ici le comportement « frileux » du patronat elbeuvien peu favorable à la concurrence.

21– R. Bourderon—His. De la France contemporain, tome VI.

22– C'est moi qui souligne.

23– Tous ces textes, in Brochure du 1er congrès APPBB—Nov. 41. (Doc PL)

24- Bulletin APPBB n°6—Sept. 43.

25– Bulletin APPBB n°12—Mai-Juin 44 (Doc PL)

26– Les élections du 21 octobre 1945 apporteront 38% des voix à la liste présentée par le PCF.

27– Registre des Délibérations du Comité Local de la Libération.

28- Journal d'Elbeuf, 7 octobre 44 — BM d'Elbeuf.

29– Journal d'Elbeuf, 14 octobre 44 — BM d'Elbeuf

30– Arrêté Préfectoral du 16 nov. 44 — AM d'Elbeuf.

31– Formule de JP Azéma, op. cité, p.357.

32– Registre des délibérations du CLL, AM Elbeuf. 11 oct. 44

33– -idem- , 29 sept. 44.

34– le mot d'ordre de grève générale a été suivi.

35– L'Elbeuvien, 9 sept. 44. BM Elbeuf.

36– Le propriétaire est un notable local, partisan d'une droite musclée.

37- «» , une Mystique, un programme — Brochure, p.22 (Doc PL)

38– Registre des Délibérations du CLL, AM Elbeuf, 15 sept. 44

39– Journal d'Elbeuf, 27 sept. 44 — BM Elbeuf.

Histoire du syndicalisme en Seine-Maritime

Le syndicalisme à Bolbec, de 1945 à nos jours

Trois temps forts du mouvement syndical dans une petite ville industrielle

Par Erwan Simon

(étudiant en histoire à l'Université du Havre)

Une maîtrise d'histoire

C'est dans le cadre de sa maîtrise d'histoire contemporaine à l'Université du Havre qu'Erwan Simon, bolbécais d'origine et habitant toujours la ville, décida de travailler sur ce thème qui lui était cher de par l'implication antérieure de ses aïeux pour le mouvement syndical.

Sous la direction de John Barzman, professeur d'histoire, ce travail difficile fut mené à bien et suscita l'intérêt de l'institut CGT d'histoire sociale. Cela explique la présence de cette synthèse dans ce nouveau numéro du Fil Rouge.

Quand Bolbec est abordé d'un point de vue historique contemporain, cela revient dans la plupart des cas à aborder une industrie tout à fait essentielle pour la ville : l'industrie textile. Limiter le syndicalisme à cette activité serait une colossale erreur. On a remarqué lors de cette étude que les mouvements syndicaux avaient existé — outre le textile — dans l'électricité et le gaz, la SNCF, l'agroalimentaire, la fonction publique, la pétrochimie, l'enseignement et dans d'autres domaines encore.

Plusieurs problématiques se sont croisées dans le cadre de cette recherche. D'abord il convient de justifier le choix chronologique qui a été fait. On a choisi de travailler sur la période allant de 1945 à nos jours principalement à cause des sources ; aborder cette période permettait d'avoir recours à la source orale qui constitue un excellent complément à la source écrite, souvent lacunaire au point de vue des informations qu'elle donnait.

La première étape d'un travail de maîtrise qui consiste à recenser et à étudier les sources a rapidement permis d'établir un constat : il y a eu trois temps forts du syndicalisme, dans la région de Bolbec, depuis 1945. Ces trois temps forts sont la reconstruction des mouvements syndicaux après la seconde guerre mondial, les événements de mai 1968 et la fermeture des établissements Boussac en 1975.

Le reconstruction

Avant d'aborder le point de vue syndical, il est utile d'étudier l'état de santé global de la ville de Bolbec, en 1945. Globalement, on peut le rapprocher de celui des industries textiles. C'est Michel Vaurin[1] qui fit ce rapprochement : à partir du moment où les usines sont réapprovisionnées en coton. Ces dernières et, à plus grande échelle, la ville renaissent car les activités sont débordantes et on embauche d'une manière démentielle. De plus Bolbec, qui avait peu souffert des bombardements de 1944, avait gardé des outils de production intacts. Dans cet immédiat après guerre, on assiste également à un important flux de main d'œuvre bolbécaise vers le Havre où les travailleurs participent à la reconstruction de la ville. En parallèle de cette reprise du travail, s'effectue la reconstruction du mouvement syndical.

Pour être exact, il est impératif de dire que la recherche a été totalement infructueuse en matière de documentation sur les autres syndicats que la CGT. Par conséquent on ne pourra parler que de cette confédération.

A la reconstruction, il faut préciser que Bolbec

connaît une renaissance syndicale et non une naissance. En effet, la première trace officielle de syndicalisme date de 1887 avec « une chambre syndicale des ouvriers cotonniers de Bolbec et environs »[2]. La première partie du XXème siècle est également marquée par l'omniprésence de mouvements syndicaux principalement cégétistes, notamment en 1936, avec les frères Mallard (Gaston et Lucien) ou encore un jeune homme décidé : Paul Belhache.

Même si l'on dénote une première réunion de nature syndicale en 1944, l'année 1945 marque véritablement le renouveau de ce type de mouvement. Le maire de Bolbec met à disposition un local situé rue Pierre Fauquet-Lemaître[3]. Trois permanences ont lieu par semaine ; elles permettent aux ouvriers de venir parler aux dirigeants du syndicat CGT des problèmes rencontrés avec leurs patrons. Plusieurs personnes jouent un rôle particulièrement important : Pierre Collombel et Pierre Renault, du syndicat du bâtiment, Marcel Bougon du syndicat agricole, Albertine Mallard du Textile, Henri Ulhinger des métaux. Les documents retrouvés à l'annexe bolbécaise de l'union locale Bolbec-Lillebonne-Gravenchon ont permis de recenser les syndicats créés ou recréés en 1945-1946. On en compte au moins onze : textile, bâtiment, alimentation agriculture, transport, papiers et cartons et communaux. On peut se livrer à une estimation approximative du nombre de syndiqués à la CGT en 1945-1946 : ils seraient 600 sur 5000 ouvriers dans Bolbec et sa région, soit une syndicalisation environ égale à 12% (sans compter les autres syndicats).

C'est donc à cette même époque qu'un homme prend une importance considérable à Bolbec et dans sa région et cela tant au niveau syndical que politique, au parti communiste français. Cet homme est Paul Belhache. Ce dernier est né en 1913 dans la modeste maison de ses parents, rue de Roncherolles, à Bolbec. Brillant à l'école, il décroche facilement son certificat d'étude mais les modestes revenus de ses parents l'obligent à travailler très jeune. A à peine quatorze ans, il intègre l'usine Desgenétais en tant que manœuvre. Il continue sa carrière dans le monde de l'industrie (textile puis construction navale) sans rencontrer de problèmes jusqu'au Front populaire (1936). Son appartenance politique et syndicale l'empêchant de trouver un emploi à Bolbec, il est contraint de s'expatrier au Havre, chez Caillard, dans la métallurgie. Il y restera jusqu'à sa retraite qu'il prend en 1975.

Il est difficile de dater précisément les débuts du militantisme syndical de Belhache. Cela dit, on peut supposer qu'ils ont lieu à la même époque que son entrée dans la vie politique en 1933, au Parti communiste français, sous l'influence des frères Mallard. Celui que les bolbécais appelaient « Popaul » et qui fut prisonnier de guerre dans les Ardennes en 1940, a déjà un rôle important à l'union locale CGT avant la guerre mais sa libération tardive, (23 mai 1945) l'empêchera de participer à la reconstruction du mouvement syndical. Moins d'un an après cette libération, le 17 mars 1946, c'est pourtant lui qui est élu secrétaire général de l'union locale de Bolbec ; notons qu'il est élu à ce poste jusqu'en 1977. Toute la carrière syndicale de Paul Belhache est marquée par un dévouement de tous les instants et d'une disponibilité sans limite. Pour tous ceux qui l'ont connu, Belhache est la figure du syndicalisme à Bolbec.

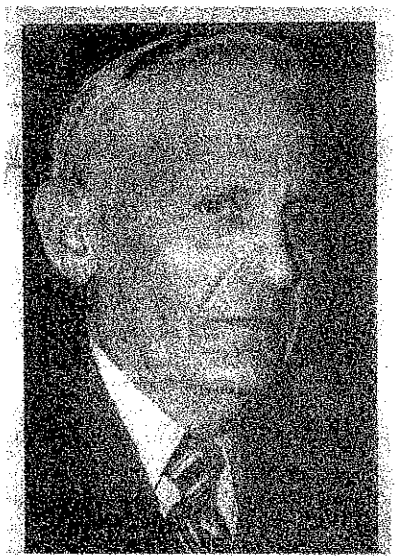

Paul Belhache

Les événements de mai 1968

Le mois de mai 1968 est considéré au niveau national, par les spécialistes, comme un véritable tournant. L'enjeu était de savoir si, à Bolbec, ces événements avaient ou non eu un impact sur l'existence des travailleurs locaux.

Avant tout, il faut aborder le déclenchement et le déroulement de ce mois de lutte à Bolbec et dans ses environs. Le phénomène marquent pour le début des conflits est la propagation géographique du mouvement. Depuis l'usine Renault de Cléon (le 15 mai), en passant poar le complexe de Port-Jérôme (le 17 mai), les grèves ont finalement atteint le canton de Bolbec le

Le piquet de grève à l'entrée des établissements Dasgenêtais, à l'écoute d'un "transistors" pour les dernières nouvelles

Les piquets de grève
(source : le Courrier cauchois, mai 1998

18 mai, à l'usine SLIC[4] située à Gruchet le Valasse. De là et jusqu'au 22 ami, la contagion s'est poursuivie dans le canton. Au total ce sont 2000 ouvriers arrêtés à Bolbec pour 1500 grévistes.

Malgré une certaine peur vis-à-vis du mouvement étudiant, les travailleurs bolbécais que j'ai interrogés[5] se souviennent plus ou moins bien des raisons de leur mécontentement. Bien évidemment, il y avait les revendications généralistes comme les salaires jugés trop bas, les mauvaises conditions de travail, la précarité des emplois ou le temps de travail trop lourd. En parallèle de ces motifs d'insatisfaction, il y avait des raisons de protestation spécifiques aux bolbécais voire à telle ou telle entreprise. En guise d'exemple, le personnel de l'entreprise Boussac la plus importante de la ville, réclamait « la pause casse-croûte »[6].

Quant aux déroulements de ces événements de mai 1968, il y aurait beaucoup à dire. Les manifestations de ce mois de lutte sont les meetings syndicaux ainsi que les réunions qui ont lieu dans les unions locales de la ville (CGT et CFDT) et enfin les piquets de grèves. La presse locale[7] recense en tout et pour tout quatre meetings pour le secteur de Bolbec, Lillebonne et Gravenchon, dont deux ayant eu lieu à Bolbec, sur la place Carnot (actuelle place Général de Gaulle). D'après la presse, le calme était de mise et les orateurs se succédaient sur le piédestal que constituait « le bitume »[8]. Les réunions syndicales, elles étaient quotidiennes, voire biquotidiennes. Enfin, les piquets de grèves étaient nombreux à Bolbec. Il convient de rappeler que cela consiste en une occupation du lieu de travail et d'empêcher toutes activités. Un salarié d'EDF-GDF ? Noël Philippe[9], explique comment se déroulait ces piquets de grève : « *l'Usine était occupée jour et nuit, grilles fermées ; on contrôlait toute la distribution d'énergie. On s'organisait avec les casse-croûtes, c'était le pique-nique permanent. On dormait sur les paillasses, dans les bureaux, partout quoi... On (...) campait sur place à tour de rôle, chacun son tour.* »

Dans la presse locale, on a noté également le rôle des transistors qui, sur ces piquets de grève, étaient annonciateurs de nouvelles. Ces lieux de mobilisation active étaient également des lieux de tentative de découragement. Ainsi, un document retrouvé à l'Union locale CGT de Bolbec nous apprend que lors d'un piquet de

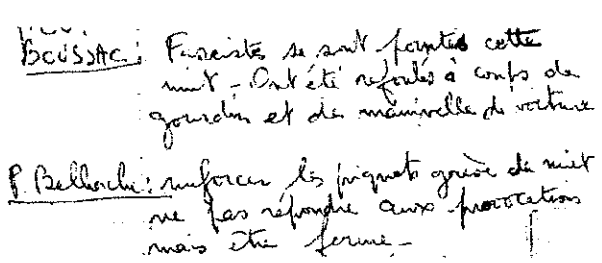

La menace fasciste chez Boussac
(source: fonds privé de l'UL CGT de Bolbec

grève nocturne à l'entreprise Boussac, des fascistes se seraient manifestés. Ce groupe aurait été accueilli à coups de gourdin et de manivelle de voiture... Il y a eu également des tentatives de découragement venues de l'intérieur, c'est-à-dire des salariés non grévistes et mécontents de la situation.

Le dénouement du conflit, dans la région de Bolbec, a eu lieu lors de la première semaine du

mois de juin 1968. *Le Courrier-le Progrès* du 7 juin titre d'ailleurs « *reprise quasi-générale du travail en Vallée d'Or* ». Ce qui est particulièrement frappant dans les témoignages recueillis est que le souvenir des avantages obtenus par les travailleurs est assez mince. Globalement, ils se rappellent de la hausse des salaires mais sont incapables de la chiffrer ; il en va de même de la baisse du temps de travail et des autres avancées ; A l'opposé, ils gardent le souvenir de quelques progrès plus anecdotiques, comme l'obtention d'un local pour le casse-croûte chez Boussac. Outre ces avancées concrètes, les travailleurs bolbécais sont animés par des fiertés plus spirituelles et abstraites. Ils reconnaissent que ce mouvement a engendré un important essor des libertés individuelles et collectives.

L'affaire Boussac

Les industries textiles ont — rappelons le — fait la richesse de la Vallée d'Or en particulier celle de la ville de Bolbec. Mais après l'euphorie de l'après guerre, on assiste à un véritable tournant puisque c'est le déclin de ces industries. En 1945, cette chute est déjà bien amorcée, puisque seules les entreprises Boussac et Masurel fonctionnent encore, et la ville compte 900 ouvriers du textile. A valeur d'exemple, en 1936, elle en comptait 7500.

La Une de Politique hebdo (11 au 17 sept. 1975)

(photo prise lors d'un meeting à Bolbec)

Le choix de prendre la fermeture de Boussac comme facteur de mobilisation syndicale dans le textile est logique puisque c'est l'entreprise la plus importante de Bolbec (690 employés en 1975) et elle dispose de syndicats (CGT et CFDT).

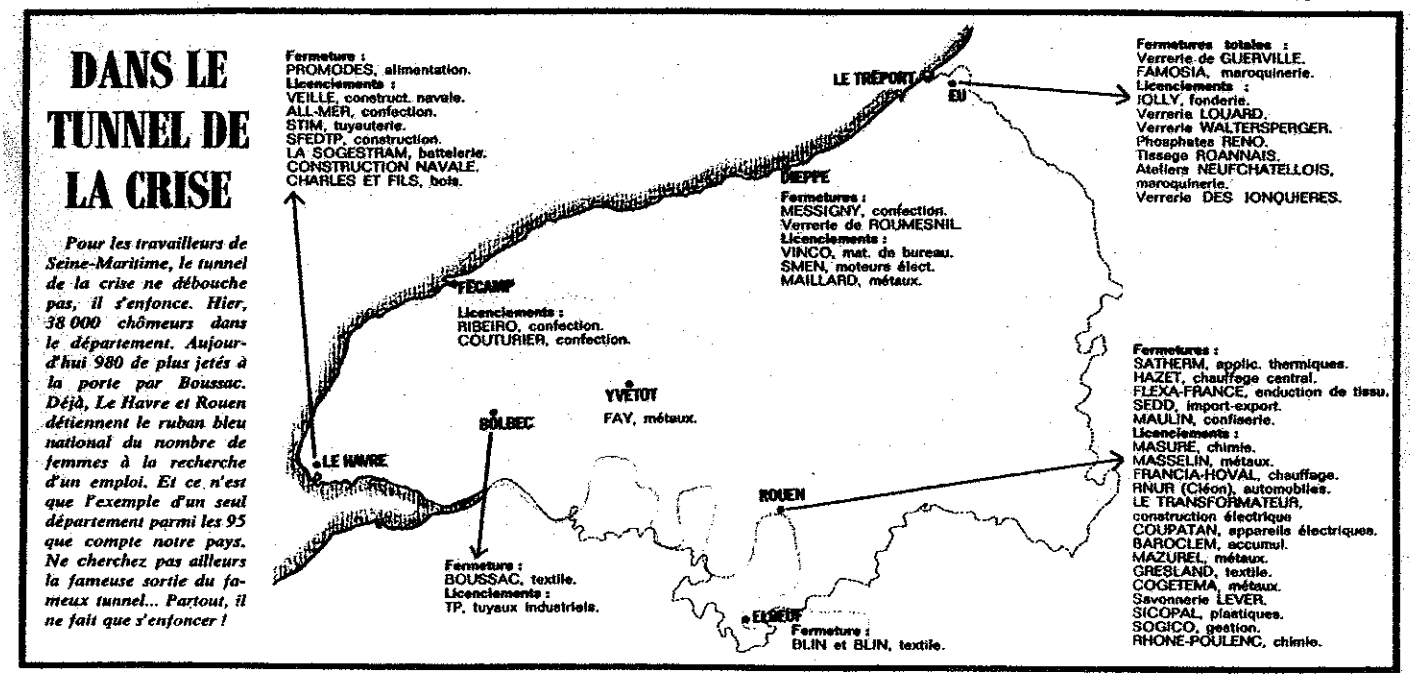

Tableau récapitulatif des suppressions d'emploi en Seine-Maritime, au moment de l'annonce de la fermeture de Boussac (paru dans la Vie Ouvrière du 10 septembre 1975)

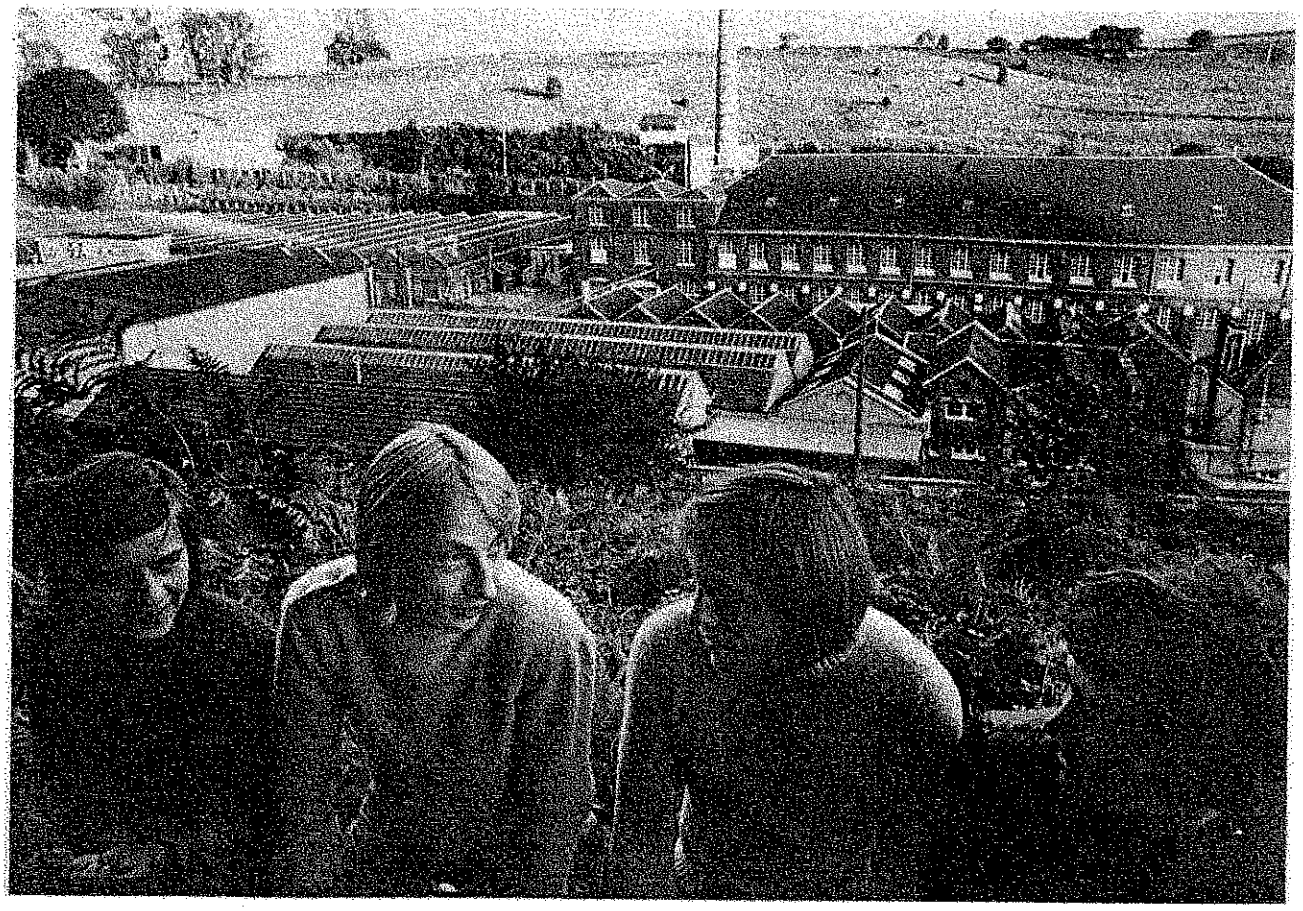

Jeunes bolbécais devant l'usine Boussac, après l'annonce de la fermeture
(photo dans « la vie ouvrière » du 17 septembre 1975)

L'annonce de fermeture est faite en juillet 1975, ne plein congés payés. D'après Philippe Courseaux[10], en dépit des stocks qui avaient à peine été écoulés, rien n'attestait d'un si mauvais état général. Aux 690 salariés bolbécais s'ajoutaient 200 autres des usines de Lillebonne et de Caudebec-en-Caux. Aussitôt la mobilisation s'est mise en place pour éviter le pire. Ce n'était pas des clans de mobilisation ; au contraire, « *toute la région faisait corps* »[11].

Dans l'entreprise, deux sections syndicales sont présentes : la CGT dont le secrétaire est Philippe Couseaux et la CFDT qui a Jean-Claude Lemesle comme secrétaire. Ces deux syndicaliste sont essayé de rassembler au maximum les salariés qui étaient en majorité des femmes. L'Humanité du 13/11/1975 nous apprend que 200 ouvrières ont rejoint la CGT. Il y a donc un fort courant de syndicalisation, d'autant plus que l'Avenir de la Seine-Maritime du 25 au 28 septembre 1975 dit qu'un comité de défense de l'emploi a été créé et qu'il comprend la CGT, la CFDT, la FEN, le PS, le PCF, la JOC, la JC,... Cette mobilisation active s'est également traduite par quatre manifestations sur la place publique dont une a eu lieu à Paris le 5 décembre 1975. Mais les syndicats et les organisations politiques n'étaient pas les seuls pôles de lutte. Ainsi, le 4 septembre 1975, en réponse à un ap-

Le 4 septembre 1975, les commerçants solidaires ferment leurs portes pendant une heure
(photo dans « la vie ouvrière » du 17 septembre 1975)

Manifestation sur la place Carnot à Bolbec le 4 septembre 1975. On reconnaît Serge Laloyer qui prend la parole pour l'Union départementale CGT. (photo dans « la vie ouvrière » du 17 septembre 1975)

pel de la CGT, les magasins de Bolbec sont restés portes closes pendant une heure, en guise de protestation. Du côté de la municipalité de la ville, on s'est également activé autour du docteur Gancel, maire de l'époque. Philippe Courceaux reconnaît d'ailleurs à propos du maire et de son conseil municipal « *qu'ils ont fait des démarches mais qu'elles n'ont pas abouti...* ».

Les résultats obtenus suite à cette polymobilisation sont mitigés. Au final, l'entreprise Boussac est reprise par le groupe Phildar avec seulement 350 salariés. Le sort réservé aux ouvriers syndiqués fut cruel puisqu'on refusa de les réintégrer à cette entreprise. C'est le cas de Philippe Courseaux qui a eu toutes les peines du monde à retrouver un emploi. Au niveau politique, la conséquence de cette fermeture d'usine fut très lourde puisqu'une liste d'union de la gauche, avec à sa tête un certain Paul Belhache, battait l'ancienne majorité centriste, accablée par cette affaire Boussac.

La fin de l'industrie textile à Bolbec, même si les établissements Masurel fonctionnent jusqu'en 1988, a ouvert une plaie jamais refermée, puisque la fuite de main d'œuvre locale vers d'autres villes s'est encore amplifiée, condamnant la CGT à déplacer le siège de l'union locale vers Lillebonne. Autre conséquence inéluctable, le déplacement de l'ANPE de Bolbec à Lillebonne, pôle plus dynamique du fait de la proximité avec Port-Jérôme.

Pour conclure, ce travail sur le syndicalisme à Bolbec, articulé autour de trois temps forts, aurait pu être totalement différent dans sa forme et son contenu. Cependant, il est objectif de dire que les trois grandes étapes de l'après guerre à nos jours repérées ici constituent de véritables tournants dans l'histoire ouvrière de cette petite ville industrielle. Les changements économiques observés dans la seconde moitié du XXème siècle poussent à penser que le syndicalisme, aujourd'hui, ne s'exerce plus à l'échelle de la ville,

mais à l'échelle du bassin d'emploi.

Notes:

1- Michel Vaurin est un ancien directeur de l'entreprise Boussac de Bolbec et ancien président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bolbec-Lillebonne. Ces propos ont étés entendus lors d'une causerie qu'il a donnée, le 28 mars 2003, dans le cadre des activités proposées par l'association « Au fil de la mémoire »

2- Source: Archives municipales de la Bolbec

3– Actuelle rue des Martyrs de la Résistance étant donné qu'autrefois la rue P.F.Lemaître s'étendait depuis la Chapelle St-Anne jusqu'au cente ville.

4– SLIC: Société des Laques Indochinoises et Caoutchouc.

5– Mesdames Duboc, Lavice ainsi que Messieurs Courseaux, Décure, Philippe, Roussel.

5– Cité dans l'entretien de Philippe Courseaux, ancien ouvrier de l'entreprise Boussac.

7– Le Courrier-le Progrès, éditions des 24, 31 mai et 7 juin 1968.

8– Petit tremplin qui surplombe la place Carnot et qui servait de podium aux orateurs.

9– Entretien réalisé par Valentin Porte et Erwan Simon le 18 mars 2002.

10-Ancien employé de l'entreprise Boussac, militant CGT, interrogé par Erwan Simon le 2/12/2002.

11– Cité dans l'entretien de Michel Vaurin, dernier directeur de Boussac, interrogé le 5/5/2003 par Erwan Simon.

Sources :

-Presse locale

-Archives départementales

-Archives municipales,

-Entretiens oraux

-Archives de l'Union locale CGT de Bolbec

-Archives personnelles de MM. Vauquelin, Décure, Van Muylder.

BOUSSAC, LE PLAN GISCARD ENTRE EN CHANTIER

Au moment où Giscard nous annonce qu'il voit « le bout du tunnel » et, en guise de préface au plan de relance qu'il a décidé, 980 travailleurs des trois usines Boussac de Seine-Maritime (Bolbec, Caudebec-en-Caux, Lillebonne) viennent d'apprendre la fermeture de ces trois établissements. Dans le même temps, 6 000 salariés des entreprises Boussac des Vosges vont chômer pendant un mois. Ils ne reprendront le travail que le 6 octobre pour ne travailler que 24 heures par semaine.

Ces décisions ont naturellement provoqué une grosse émotion, notamment en Seine-Maritime où l'on recense déjà près de 40 000 chômeurs. A Bolbec, particulièrement, 500 travailleurs ont débrayé et participé à un meeting de protestation au cours duquel Bernard Isaac, secrétaire de l'UD CGT a insisté sur les conditions illégales dans lesquelles les fermetures d'usine ont été décidées.

Cette action n'est que le commencement d'un mouvement de protestation qui ira en s'amplifiant. On voit par exemple sur notre cliché les travailleurs de Bolbec qui votent pour décider de poursuivre l'action en organisant une manifestation avec la participation des autres usines locales.

Partout, les travailleurs s'opposeront aux mesures de liquidation de l'industrie textile, où comme le dit la fédération CGT « le plein emploi est possible à condition notamment que le pouvoir d'achat soit relevé, que l'âge du droit à la retraite soit porté à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes, que l'on procède au retour général aux 40 heures sans perte de salaire ». (Photo Delius.)

(texte et photo ci-dessus, parus dans « la Vie Ouvrière » du 10 septembre 1975)

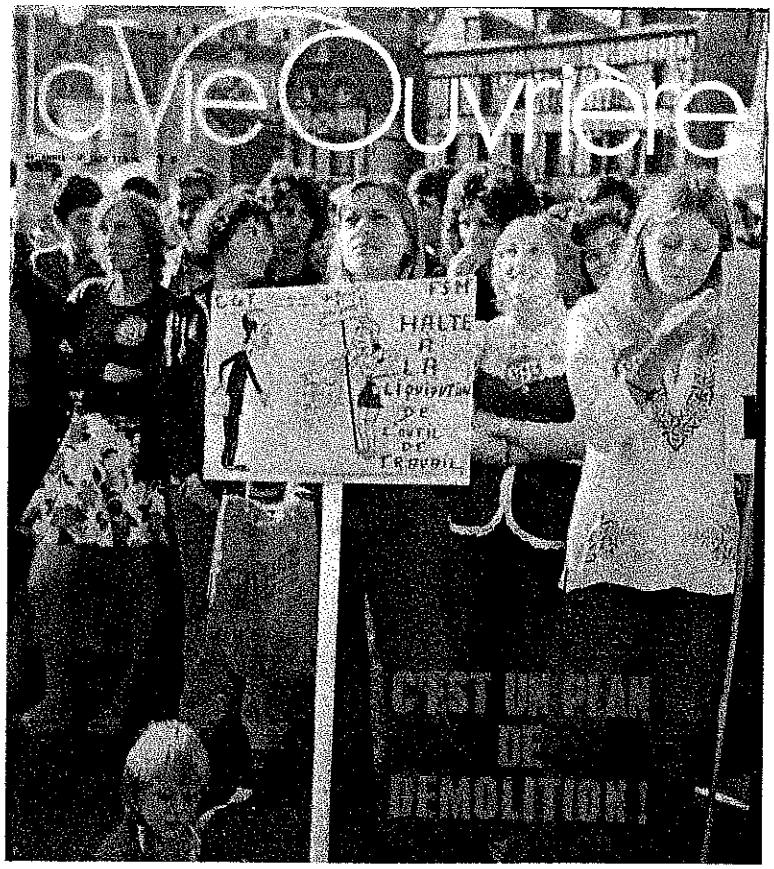

Bolbec,

Une ville défend son usine

« Bolbec (Seine-Maritime), le 5 septembre (1975). Une foule compacte défile dans les rues. Combien de manifestants? 3000, probablement plus, scandaient: « Boussac, du boulot, « Giscard Bettencourt responsables ». Tous les commerçants ont fermé leurs boutiques pendant la manifestation, par solidarité avec les travailleurs de chez Desgenetais-Boussac. La manifestation avait été organisée à l'initiative du syndicat CGT du textile, avec la participation des unions locales CGT et CFDT, et le soutien du PS et du PCF. De mémoire d'homme, jamais on n'avait connu un tel événement dans cette petite ville de 13 000 habitants.

D'une manière ou d'une autre, toute la ville clame, ce jour là, son hostilité envers la décision prise, brutalement, de fermer ses quatre usines de Normandie (Caudebec-en-Caux, Lillebonne et Bolbec). Au total, 984 salariés doivent être jetés à la rue (au plus tard en janvier prochain), dont 784 uniquement à Bolbec. ».

Ainsi commence l'article du journaliste Lionel Planchon de la Vie Ouvrière, le 17 septembre 1975.

Photos Doisneau-Rapho

Quelques jours seulement avant la présentation du plan gouvernemental, et en guise sans doute d'avant-première, Boussac décide de licencier près de 1000 travailleurs ; riposte énergique de ces derniers PAGE 21

● *Les jeunes Bolbécais sont en tête de la manifestation du 5 septembre. Ils ont bien des raisons d'être en colère, puisque l'on ne compte pas moins, en Seine-Maritime, de 25 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans, dont 14 000 jeunes filles.*

Retraites

et retraites complémentaires: survol historique.

Par Marcel Saunier

Même succincte, l'histoire ne peut-être lapidaire. Si nous l'étions, nous pourrions nous contenter d'affirmer que le problème des retraites a commencé à l'avènement du capitalisme et des grandes concentrations industrielles et commerciales, les embryons de services publics, et ce ne serait pas tout à fait vrai.

Sous l'ancien régime

En fait, il y eut des personnes âgées tout au long de notre histoire hexagonale, les espérances de vie étaient moins élevées qu'aujourd'hui, mais les statistiques qu'il nous faut encore à notre époque manier et interpréter avec beaucoup de circonspection, révèlent beaucoup de décès à la naissance, les enfants comme les mères. Des épidémies qui décimaient des populations entières, les famines, il faut aussi le dire, les guerres, les invasions etc.., sont comme plaies d'Égypte.

Ceux qui survivaient à tout cela arrivaient à vivre à un âge avancé, a condition que la famille subviennent à leurs besoins lorsqu'ils n'étaient plus en situation de travailler. La France était rurale.

A la fin du 18ème siècle, Zola a décrit la misère du monde ouvrier et paysan, dans son livre « La Terre ». On y découvre la mort de ce vieux paysan devenu une bouche inutile, étouffé entre les fesses de jument hydropique de sa fille, cette description ne remonte pas à des temps immémoriaux: un peu plus d'un siècle.

Jusqu'à la Révolution française, la protection collective n'existait que pour des catégories sociales bien peu nombreuses.

Pour faire face à de graves crises, des initiatives sont cependant prises, comme la création du Grand Bureau des Pauvres de Paris en 1544; nous sommes dans une période de guerre entre François 1er et Charles Quint.

Sous Colbert, l'ordonnance du 19 avril 1670 organise le premier régime de retraite en France appliqué par règlement royal du 23 septembre 1673 qui met en oeuvre un fonds de retraite des marins, financé par une cotisation prélevée sur la solde des Officiers. Cela n'a rien d'une démarche humanitaire. Il s'agit pour le pouvoir royal d'assurer une base solide au développement de la marine de guerre dans la perspective de concurrencer l'Angleterre sur les mers.

En 1680, dans le cadre d'une grande crise sociale, c'est la création des Bureaux de Charité (devenus Bureaux d'aide sociale actuels).

En 1768 c'est la création du régime de retraite des employés des «Fermes Générales» qui sont les ancêtres de nos grands services publics.

Notons que les règlements de nombreuses corporations prévoyaient des aides pour les vieux travailleurs et les malades.

Mais la Révolution va mettre à mal beaucoup de ces systèmes embryonnaires, à la fois par la terrible loi Le Chapelier du 14 juin 1791, qui supprime les corporations et interdit toute forme d'associations, mais aussi par la privatisation des fermes comme la «Ferme des Tabacs», qui plonge les ouvriers dans le droit commun.

Cependant, la caisse de retraite des fonctionnaires de l'État est créée en 1790. Elle deviendra la caisse des pensions civiles en 1853.

Ajoutons qu'en 1791, peu après l'abolition de la noblesse et des titres héréditaires, le droit fondamental à l'assistance est proclamé, au moins comme principe. Mais l'épargne individuelle est considérée comme source principale de protec-

tion sociale, mais l'épargne prévoyance collective est déjà recherchée, ayant l'avantage de répartir les risques sur l'ensemble des participants.

La mutualité prolonge l'effort des anciennes corporations, mais il faudra attendre la constitution de 1848 pour que l'on tolère, sous surveillance, les premières sociétés de secours mutuelle. Le décret du 26 mars 1852, constitue la charte de la mutualité. Pendant 46 ans cette charte autorisera les entreprises et sociétés à verser des pensions, on ne parlait pas encore de retraite.

A la fin du second empire, il existe plus de 5000 sociétés de secours mutuel. Avec la loi du ler avril 1898, la mutualité devient la principale institution de prévoyance. 25 000 sociétés et 4 millions de sociétaires, elle restera le principal interlocuteur du monde du travail jusqu'à l'instauration des assurances sociales en 1930.

Le second empire c'est la Révolution industrielle avec le développement croissant de l'industrie, des grandes concentrations, le dépeuplement des campagnes. Cette mutation conduit à une urbanisation intense qui contribuera à modifier les mentalités, les modes de vie.

Au moment de la création de la Compagnie des Chemins de fer, la loi du 9 juin 1853 organise un régime de pension par répartition des fonctionnaires géré par l'État, fixe l'âge normal de départ à la retraite à 60 ans et à 55 ans pour les travaux pénibles. Bénéficiaires : les fonctionnaires civils et les personnels militaires, les marins du commerce et de la pêche ainsi que les comédiens du Théâtre Français, les agents de la Banque de France et de l'Imprimerie Nationale étaient dotés d'institutions de retraite (*source rapport du COR et page 62 du Rapport Laroque : " Politique de la vieillesse "*). En dehors du secteur public, le développement de l'assurance vieillesse sera beaucoup plus lent.

Dans une période marquée par de grands mouvements sociaux dans la profession, la caisse de retraite des mineurs est créée en 1894.

La création de la CGT suivra le 28 septembre 1895 au Congrès de Limoges. La CGT dès son congrès constitutif de Limoges en 1895 revendiqua, «*qu'une retraite soit obligatoirement versée par l'état à tous les ouvriers et employés des deux sexes ayant cinquante ans d'age et 25 ans de service sans retenue sur le salaire*».

Les salariés du privé menèrent de vigoureuses et longues batailles pour accéder à un embryon de retraite, de 1890 à 1910.

La loi du 1er avril 1898, Charte de la Mutualité, accorde toute liberté aux sociétés de secours mutuels. La loi du 9 avril 1898 met la réparation " *accident du travail* " dans l'industrie à charge de l'employeur - extension aux salariés agricoles en 1905 - extension aux maladies professionnelles en 1919.

La Caisse de retraite des cheminots est créée en 1900. Le 30 mars de la même année, la Loi Millerand fixe la journée de travail à 11 heures, progressivement ramenée à 10 heures dans un délai de 4 ans.

La loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, secours en espèce et hospitalisation gratuite, est votée en 1905.

En 1909, le régime des chemins de fer est copié sur celui des Mines.

Le Droit à la retraite pour tous les salariés

L'idée d'un droit à la retraite pour tous les salariés prend corps avec la Loi du 5 avril 1910 créant les R.O.P. (Retraites ouvrières et paysannes). Première tentative d'un régime général obligatoire pour les salariés agricoles et non agricoles.

Cependant le nombre de travailleurs exclus de tout droit à la retraite demeure important (*source* COR). Et le non versement de cotisations n'est assorti d'aucune sanction. De plus, la cour de cassation casse le caractère obligatoire. Le système vise à garantir une pension de 40 % du salaire à 60 ans.

Il aura donc fallu vingt ans de discussion pour voir arriver une première loi, ce qui fit dire a un sénateur de droite: «*C'est une véritable organisation de pensionnés qui est ainsi créée... Le travailleur se trouvera détourné de l 'épargne*».

Cette loi de 1910 dite des « Retraites ouvrières et paysannes » était instaurait des retraites basées sur la capitalisation. Elle est aussitôt dénoncé par la CGT comme en témoigne un article de la « Vie Ouvrière »: «*Partisans des retraites, nous le sommes, mais nous les voulons pour les vivants et non pour les morts...*». Il concluait:«*Nous affirmons avec force que la retraite qu'on nous propose est faite pour les morts ; mais nous dirons encore que le capitalisme est synonyme de corruption et d'escroquerie*».

Dès le lendemain du vote de la loi, Jean Jaurès écrivit dans l'Humanité: «*Dire que dans l'État moderne, démocratique et républicain, avec le suffrage universel et le syndicalisme, la grève générale, le Parlement, la presse, les réunions populai-*

res, dire que dans la France d'aujourd'hui le Gouvernement pourra voler 11 millions de salariés des champs, des magasins et des usines, c'est une énormité».

L'obligation de cotiser à ce système ne fut respectée que par un tiers des travailleurs concernés. L'inflation, une série de dévaluations déconsidérèrent très vite ce dispositif. Le nombre des cotisants chuta de 707.000 en 1913, à 40.000 en 1930; la nocivité de la capitalisation fit des ravages: ceux qui avaient cotisé dès le départ ne devaient percevoir en 1940 qu'une bouchée de pain.

La guerre 1914-1918 génère une poussée internationale en faveur du progrès social, mais le droit à la retraite ne concerne encore que peu de personnes en raison notamment du nombre de décès très important avant cet âge. Le Bureau International du Travail est fondé en 1919.

Une deuxième tentative de création d'un régime obligatoire est faite en 1928. Elle est rejetée par une très vive hostilité de la part des médecins, des agriculteurs, du patronat et même dans les milieux ouvriers.

Cependant, la loi du 21 mars 1928 (puis les décrets du 24 septembre 1965 et du 18 août 1967), institue un statut commun à l'ensemble des ouvriers de l'État et doté ceux-ci d'un régime spécifique de retraite FSPOEIE (*Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État*) dont la gestion a été confiée à la Caisse des dépôts.

La Loi du 30 avril 1930 modifiant les textes de 1928, crée le premier régime d'assurance vieillesse obligatoire pour tous les salariés dont la rémunération annuelle ne dépasse pas 15.000 Frs de l'époque.

C'était un régime mixte de capitalisation et de répartition. La gestion était confiée au choix de l'assuré, aux organismes les plus divers : mutuelles, caisses patronales ou syndicales. La durée d'assurance était de 5 ans pour une rente, de 15 ans pour une pension proportionnelle et de 30 ans pour une pension entière. Seules des pensions proportionnelles ont donc été servies jusqu'en 1960. La pension était calculée sur le salaire moyen de l'ensemble de la carrière. La rente capitalisée s'ajoutant à la pension.

La guerre 1939-1945, comme en 14-18, génère un impérieux besoin de protection sociale. Au moment de la deuxième guerre mondiale (1939), l'idée du droit à la retraite est acquise. Ce droit n'existe vraiment encore que pour une petite fraction de la population relevant de la fonction publique ou de certaines branches ou grandes entreprises depuis longtemps dotées de régimes de retraite .

La capitalisation (Assurances sociales) avait permis d'accumuler des sommes importantes, mais les circonstances de la guerre et l'inflation galopante aggravaient la misère de bon nombre de personnes âgées. En même temps que le passage au système intégral de répartition (provisoire), le législateur (*sous Pétain*) instituait par la Loi du 14 mars 1941 l'Allocation aux Vieux travailleurs salariés pour venir en aide aux anciens salariés dépourvus de ressources et non couverts par le régime des A.S.

Dans le même temps, à Londres on peut citer la «Charte de l'Atlantique» du 12 août 1941, qui contient à la demande de Churchill un paragraphe sur la nécessaire extension de la Sécurité sociale à tous (y compris la protection du chômage). De là, le Plan Beveridge déposé en 1942, qui fût, avec le plan Bismarck, l'une des sources d'inspiration du Conseil National de la Résistance pour proposer à la France libérée une Sécurité sociale humaniste dont le but annoncé était «*d'associer tout le corps social à une entreprise systématique de libération du besoin créé par l'inégalité, la misère, la maladie et la vieillesse*».

1944 : la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail à Philadelphie pose le principe de l'établissement de garanties de moyens d'existence (assurance obligatoire, assistance sociale, soins médicaux pour tous).

Dès 1945, les cotisations sont calculées sur l'ensemble de la rémunération la cotisation est unique, 21% dont 15% à l'employeur, 6% au salarié. La retraite se prend à 60 ans, le législateur n'a pas remis en cause les accords de 1910 et 1930, mais en proposant un taux faible (celui-ci se bonifiant de 60 à 65 ans) l'offre était très incitatrice pour une retraite pleine et entière à 65 ans le calcul se faisant sur les 10 dernières années, sauf avatars, le salarié avait son meilleur salaire en fin de carrière. C'est 40 % du salaire de base pour une retraite prise entre 60 et 65 ans mais 46 % pour une pension liquidée à 66 ans et 7 mois.

Dès 1945, le régime de retraite de la sécurité sociale s'impose à tous les salariés. Les régimes libres trouvèrent leur justification dans le maintien du droit acquis mais aussi par les accords Matignon de mai juin 1937, qui ne faisaient état que

d'une promesse d'examen, et concernait tous les grands corps de l'industrie métaux chimie électricité, les cadres et les assimilés obtinrent le 1er janvier 1947 un statut garantissant un système de complémentarité, les autres salariés de l'industrie et du commerce suivront un peu plus tard.

Avec la Libération, un pas décisif inspiré du programme du CNR

En pleine lutte contre l'occupant, s'élabore une conception nouvelle de la protection sociale. Publié dans la clandestinité, le 15 mars 1944, le programme du Conseil National de la Résistance précise les mesures à appliquer à la Libération. Par l'ordonnance du 4 octobre 1945 «*est instituée une Organisation de Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille, contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gains, à couvrir les charges de famille qu'ils supportent*».

C'est Ambroise CROIZAT, militant C.G.T., alors Ministre du Travail, qui, face à de vives résistances du patronat et des forces réactionnaires, mit en pratique la Sécurité Sociale, véritable institution de solidarité entre tous les travailleurs. C'est la naissance de cette Sécurité Sociale, qui institua un réel droit à la retraite par répartition, basée sur la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle.

La loi du 11 mai 1946 étendit l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés à tous les Français ayant atteint 65 ans, doublant ainsi le nombre des bénéficiaires qui atteignit 3,5 millions. Puis la loi du 13 septembre 1946 généralisa la Sécurité Sociale à toute la population, salariée ou non.

Les retraites complémentaires

Un certain nombre de conventions collectives obtenues par la grande grève de 1936, servirent de point de départ à des régimes de retraite.

Un premier accord fut conclu le 14 mai 1937 dans la Métallurgie, établissant une retraite pour les Ingénieurs. D'autres suivirent dans diverses branches professionnelles comme les Industries chimiques, la production et la Distribution d'Énergie Électrique.

Après la création de la sécurité sociale, le 14 mars 1947, est signée entre le CNPF et les organisations syndicales de cadres, une Convention Collective Nationale créant un régime de retraite, l'AGIRC, fondé sur la répartition, fonctionnant par points, complétant la retraite des cadres sur la part de leurs salaires dépassant le salaire plafond de la Sécurité Sociale.

Puis la loi du 11 février 1950 permit l'introduction de retraites complémentaires dans les conventions collectives nationales.

Le régime de retraites des cadres fut alors suivi par divers accords dont celui de Renault le 15 septembre 1955.

La généralisation des retraites complémentaires fut réalisée pour l'ensemble des salariés du secteur privé, le 8 décembre 1961, par la création de l'ARRCO. Cet accord rend obligatoire l'affiliation des salariés non cadres à un régime complémentaire. Le 28 mars 1962, un accord définit un régime applicable aux agents de maîtrise.

Promesses en 1936, à Matignon, réalisation en 1962: Que de luttes et de palabres a-t-il fallu pour en arriver là, pour en arracher la décision, tout d'abord, puis pour en obtenir l'application dans les branches et dans les entreprises !

Contemporain et acteur de l'évènement je reconnais que cela n'a pas été si facile. D'assez nombreuses grosses entreprises de la Chimie (mais pas seulement) avaient mis en place des retraites dites « maisons », gratuites, et les salariés voyaient d'un mauvais oeil le passage de la gratuité à la cotisation que le nouveau régime imposait.

Cependant les retraites dites « maisons » étaient très aléatoires, et ne bénéficiait quasiment jamais de revalorisation. D'autre part, l'immense majorité des salariés, et en particulier ceux des petites et moyennes entreprises, n'en bénéficiait pas, et devait se contenter de la seule « retraite sécurité sociale ».

Chez Total à Gonfreville, notre syndicat avait d'emblée demandé la cotisation maximum, malgré la réticence des syndiqués et du personnel. Mais à cette époque nous avions la conception d'un « rôle dirigeant du syndicat», conception qui n'est plus de mise aujourd'hui (mais cela est une autre histoire). En fait nous voulions combattre les tendances naturelles au corporatisme étroit, coutumière à toutes les professions, et favoriser la mise en place du nouveau système dans un esprit de solidarité interprofessionnelle. Et nous avons signé l'accord.

D'une manière générale, la mise en place des retraites complémentaires a conduit à une revalorisation considérable des revenus des retraités du secteur privé. Brutalement, ceux-ci se sont rapproché du niveau des pensions des fonctionnaires Ils ont commencé à vivre leur retraite d'une manière différente, à accéder aux loisirs et au voyages. Ils ont contribué parallèlement à la forte croissance du tourisme et aux créations d'emplois de ce secteur.

Globalement les institutions de retraites complémentaires étaient et sont encore gérées démocratiquement: Assemblée Générale élue, Conseil d'Administration en découlant etc. Ce système s'est avéré un contrôle démocratique de la gestion des fonds assez efficace.

La loi du 29 décembre 1972 étendit le droit à la Retraite Complémentaire à l'ensemble des salariés affiliés obligatoirement au Régime Général de la Sécurité Sociale.

Celles-ci s'instituèrent pour les fonctionnaires non titularisés et dans le privé par secteurs d'activités, professions etc., nous en sommes maintenant aux fusions de caisses, concentrations pour ne pas dire monopolisation dans un premier temps, tout ARRCO en attendant la fusion ARRCO AGIRC une seule caisse avec des masses d'argent qui seront à n'en pas douter l'objet de toutes les convoitises.

La retraite à 60 ans

Arrive en 1981, l'officialisation de la retraite à 60 ans à taux plein, une des 110 propositions sur lesquelles François Mitterrand s'est fait élire, mais le compte n'y était pas en particulier pour les cadres dont la carrière est par définition plus courte, l'ASF est crée comme réservoir et sa pérennité est garantie pour... 10 ans. Et depuis les années 90 les partenaires sociaux négocient sa reconduction avec de plus en plus de difficultés.

A bien regarder, l'acquisition de la retraite pour tous les salariés est le résultat de longues luttes sociales, la CGT dès son congrès constitutif de Limoges en 1895 revendiqua, citons le texte «*Qu'une retraite soit obligatoirement versée par l'état à tous les ouvriers et employés des deux sexes ayant cinquante ans d'âge et 25 ans de service sans retenue sur le salaire*».

Dans toute son histoire la CGT n'a donc jamais négligé... le problème.

En conclusion

Cette conclusion est par définition provisoire, nos retraites sont le résultat de longues luttes difficiles, marquée par des avancées et des reculs.

Cet acquis majeur a toujours été l'objet de remises en cause, c'est le cas aujourd'hui, nous avons reculé, certains ont pris le risque de casser la dynamique unitaire en signant des accords séparés que l'histoire, toujours, elle jugera sévèrement.

Après les luttes du printemps 2001 contre le projet de loi Fillon, le dossier n'est pas clôt. Aujourd'hui la revendication d'une retraite de haut niveau pour tous est d'une actualité brûlante.

Sources:

- **"De la charité à la solidarité" Quelques jalons pour l'histoire des retraites,** Maurice Desseigne, brochure de l'IHS-CGT PTT.
- **Histoire des retraites**, Éléments d'histoire des retraites, Attac Mai 2003, Repris des travaux de Gérard Filoche.
- **Archives du syndicat CGT Total Gonfreville.**
- **Archives de l'Union locale CGT d'Harfleur-Gonfreville**.

Erratum:

Dans le numéro 19 du « *Fil rouge* », une coquille a échappé à notre vigilance, lors de la relecture de la première épreuve.

En page 6, nous avons écrit que la déclaration de guerre avec l'Allemagne avait eu lieu le 15 septembre 1939.

Tout le monde aura bien évidement corrigé: il s'agissait, en réalité, du 3 septembre.

Quant à la capitulation de la Pologne, elle a eu lieu le 29 septembre.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser.